



N° 661-2016/ARR/DEFE/SAF

Date du : 23/03/2016

Rapport de présentation

OBJET : relatif à l'organisation interne des services de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi

PJ : un projet d'arrêté

L'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE), telle que modifiée par la délibération n°..... du modifiant la délibération modifiée n°23-2012/APS du 31 juillet 2012 fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi, s'articule autour de trois services « métiers » et d'un service administratif et financier :

- Le service de l'emploi (SE) ;
- Le service de médiation, d'insertion et de prévention (SMIP) ;
- Le service du développement économique (SDE) ;
- Le service administratif et financier (SAF).

En complément des changements intervenus suite à la délibération précitée, il est proposé qu'un arrêté du président de l'assemblée apporte les modifications suivantes :

- 1/ Le service de l'emploi (SE) sera organisé en trois bureaux :
 - Le bureau relation entreprise ;
 - Le bureau démarches et recherche d'emploi ;
 - Le bureau de l'emploi de l'intérieur.

Les antennes du Grand Nouméa se développeront et accueilleront des conseillers à l'emploi aujourd'hui en poste à Ducos.

- 2/ Hormis le bureau d'animation économique de la zone Nord, les autres bureaux du service du développement économique seront remplacés par une cellule « chargés d'études » directement rattachée au chef de service.

- 3/ Le service administratif et financier accueillera un nouveau bureau du secrétariat et de la gestion administrative.

- 4/ L'organisation du SMIP restera inchangée.

Le présent projet d'arrêté a été soumis à l'avis du comité technique paritaire de la province Sud, le 13 avril 2016

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.